

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone au lieu-dit Lehmgrube et d'autoriser le Maire à signer des conventions « Projet urbain Partenarial » avec Madame Paule STUBER, née LORENTZ.

2° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone au lieu-dit Lehmgrube et d'autoriser le Maire à signer des conventions « Projet urbain Partenarial » avec Monsieur Paul OSTERMANN.

3° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de valider le projet « Lehmgrube » tel qu'il a été présenté, de lancer les appels d'offre et autorise le Maire à prendre toute décision pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et à signer tout document.

4° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de confier la réalisation des travaux relatifs à l'extension du réseau d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin et autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution des travaux.

5° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de confier la réalisation des travaux relatifs à l'extension du réseau électrique à Electricité de Strasbourg Réseaux et autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution des travaux.

6° Le conseil municipal décide, à huit voix pour et une abstention, de vendre la parcelle n° 28 section 3, lieu-dit « Bei der alten Gypsgrube » de 3,97 ares à Monsieur et Madame LAST pour le prix de 397 € et d'acheter la parcelle 143 section 18, lieu-dit « Untere Bogen » de 15,12 ares appartenant à Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, pour le prix de 1512 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH